

<https://assetec.net/assetec2023/spip.php?article1287>



Création du concours général des collèges en 2026-2027

- Vie de la Technologie - Institutionnel - Concours -

Date de mise en ligne : jeudi 9 avril 2026

Copyright © ASSETEC - Tous droits réservés

<https://www.education.gouv.fr/creation-du-concours-general-des-colleges-en-2026-2027-504377>

Création du concours général des collèges en 2026-2027

Communiqué de presse

Édouard Geffray, ministre de l'Éducation nationale, annonce la création du concours général des collèges dont la première édition se déroulera au cours de l'année scolaire 2026-2027.

03/04/2026

À l'instar du concours général qui distingue depuis plus de deux siècles les meilleurs élèves des lycées, le concours général des collèges vise à reconnaître et à valoriser les meilleurs collégiens en leur offrant la possibilité de se distinguer dans des domaines divers.

Les modalités retenues permettront de valoriser les talents sur tout le territoire et de lutter contre les inégalités entre filles et garçons.

Modalités et épreuves

Destiné aux élèves de 3e et organisé dans les collèges volontaires, ce nouveau concours général a pour objectif de stimuler l'ambition de tous les élèves, de les encourager à découvrir leur potentiel et à exprimer leurs talents.

Il valorisera ainsi des compétences variées, au-delà des formes traditionnelles de réussite académique. Chaque candidat sera

inscrit dans une seule épreuve individuelle, choisie parmi **cinq épreuves nationales** :

- Mathématiques et sciences, avec une épreuve de résolution de problème ;
- Français et culture générale, avec la rédaction d'un écrit long mobilisant des références culturelles diverses ;
- Histoire-géographie ;
- Arts plastiques ;
- Informatique et codage, avec une épreuve centrée sur la pensée informatique et les technologies d'avenir.

Pour chaque épreuve, les collèges volontaires devront proposer une inscription paritaire entre filles et garçons.

Calendrier

Une consultation des organisations syndicales sera engagée dans les prochaines semaines.

Les

épreuves nationales se dérouleront en janvier 2027 dans toutes les académies. Celles-ci proclameront les résultats au printemps, **permettant ainsi de valoriser les lauréats sur tout le territoire**, puis un évènement national rassemblera les meilleurs candidats pour une remise des prix.

Une dynamique positive pour valoriser les talents sur l'ensemble du territoire

Pour

permettre une mobilisation sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville, chaque collège pourra inscrire jusqu'à 10% de ses élèves de 3e. Ce concours sera ainsi un levier de mobilisation et de valorisation pour les établissements, en contribuant à créer une dynamique positive autour de la réussite des élèves.

Des évolutions pourront être

envisagées ultérieurement, notamment avec un élargissement du périmètre disciplinaire et l'introduction d'épreuves collectives.

"À

travers ce nouveau concours général, je souhaite rappeler que les talents sont présents dans tous les établissements de France, et doivent être reconnus partout, pour toutes et tous. C'est un enjeu de valorisation de nos meilleurs élèves, dans une logique d'égalité territoriale et d'égalité de genre. **Édouard Geffray, ministre de l'Éducation nationale**

[Le concours général des collèges : un concours national pour valoriser les excellences](#)

Le concours général des collèges est créé en 2026-2027 pour permettre aux collégiens d'exprimer leurs excellences dans un champ disciplinaire qu'ils apprécient. Ce concours est destiné aux élèves de 3e et organisé dans les collèges volontaires.